VILLE DE GAGNY

RELAIS INFO SENIORS

LA TÉLÉASSISTANCE

Déclaration d'activité du 16 octobre 2012
N° SAP219300324

VILLE DE Gagny
www.gagny.fr

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

De quoi s'agit-il ?

La téléassistance permet aux personnes retraitées, dépendantes ou handicapées de rester chez elles tout en sachant que leur proche et/ou les secours d'urgence seront alertés en cas de problème.
Le domicile de la personne est relié à une centrale d'écoute, par le biais de la ligne téléphonique, 24h/24.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et le prestataire de téléassistance Vitaris, la Ville a signé une convention de partenariat avec la société Vitaris.

MONTANT DE LA PRESTATION

L'installation est gratuite.

Les frais d'abonnement s'élèvent à 0,5 % des revenus mensuels de la personne et ne peuvent excéder 7,90 € par mois.

L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) ou la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) peuvent prendre en charge ces frais dans le cadre du plan d'aide.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

En cas de difficulté (chute, malaise, agression...), la mise en relation avec la centrale d'écoute se fait par une simple pression sur le médaillon ou la touche rouge du transmetteur.

L'appel est immédiatement identifié grâce au dossier établi lors de l'inscription. L'opérateur tente d'interroger la personne de manière à connaître les raisons de l'appel.

Son rôle est également de rassurer et d'identifier les besoins pour lui venir en aide en appelant selon le cas, le médecin traitant, les pompiers, le SAMU, la police, ou les personnes détentrices des clés.

Si la personne n'est pas en mesure de répondre, l'écoutant déclenchera les interventions prévues lors de la constitution du dossier, en respectant les consignes de priorité données au préalable.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Avant toute installation, un dossier administratif est à constituer au :

Relais Info Seniors
6 rue Jules Guesde
01 56 49 23 42

De 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au jeudi
De 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15 le vendredi

Les informations et documents à fournir sont :

- dernier avis d'imposition ;
- état civil du bénéficiaire, adresse complète et opérateur téléphonique ;
- coordonnées du médecin traitant et des personnes à prévenir en cas d'urgence et si elles sont détentrices des clés du domicile ;
- un relevé d'identité bancaire (qui sera à donner au technicien lors de l'installation).

La société Vitaris vous contactera ensuite pour prendre un rendez-vous afin qu'un technicien se rende à votre domicile pour installer l'appareil et finaliser le contrat.